

DELAI MINIMUM

D'ANNULATION OU D'AJOUT DE PRESENCE AUX ACTIVITÉS PERISCOLAIRES MUNICIPALES

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE (avec goûter)

DATE DE DEMANDE de la modification sur l' ESPACE FAMILLE	JOUR D'EFFET
JEUDI MATIN AVANT 9H	LUNDI de la semaine suivante
VENDREDI MATIN AVANT 9H	MARDI de la semaine suivante
LUNDI ou MARDI MATIN AVANT 9H	JEUDI de la même semaine
MERCREDI MATIN AVANT 9H	VENDREDI de la même semaine

ACCUEILS DU MATIN - ETUDE - POST ETUDE

PAS DE DELAI D'ANNULATION OU D'INSCRIPTION
mais les demandes enregistrées AU PREALABLE sont préférables pour l'appel et l'organisation des équipes

MERCREDIS

DATE DE LA DEMANDE DE RESERVATION OU D'ANNULATION sur l' ESPACE FAMILLE	JOUR D'EFFET
LUNDI MATIN AVANT 9H	MERCREDI de la même semaine

VACANCES SCOLAIRES

pour RESERVER sur l' ESPACE FAMILLE :	le bulletin d'inscription est en ligne en début d'année scolaire et jusqu'à 3 semaines avant la période de vacances ex : Toussaint du 25/10 au 02/11/10 : inscription jusqu'au 01/10/10 (au-delà sur liste d'attente)
pour ANNULER sur l' ESPACE FAMILLE :	jusqu'à 10 jours avant le début des vacances ex : TOUSSAINT jusqu'au 13/10 avant 9h du matin Passé cette date limite vous serez facturés des journées réservées Les repas sont annulés dans un délai de 3 jours ouvrés

si vous ne disposez pas de matériel informatique, toute demande doit nous parvenir par écrit aux mêmes dates qu'informatiquement ci-dessus.